

LA DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER MÉDITERRANÉE EN 2012

Dans les domaines de la mer et du littoral, la direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM Méditerranée) est en charge des principales actions suivantes :

- conduite des politiques en mer en matière de développement durable des activités maritimes, de gestion des ressources marines et de régulation des activités maritimes.
- participation, avec les DREAL, à la gestion et à la protection du littoral et des milieux marins, à la gestion intégrée des zones côtières et du domaine public maritime, et à la planification des activités en mer.
- entretien de la signalisation maritime, contrôle de la sécurité des navires, surveillance de la navigation maritime, sauvegarde de la vie humaine en mer et lutte contre les pollutions marines en mer et sur le littoral,
- formation des gens de mer
- soutien économique de la filière pêche et cultures marines.

1 – Une structure pleinement opérationnelle :

En 2012, trois actions pilote qui avaient été engagées pour permettre à la direction d'être pleinement opérationnelle ont été menées à leur terme. Au terme d'un processus de recherche de sites initié à l'été 2011, la DIRM a déménagé début 2012 sur deux implantations en attendant le regroupement de la DIRM avec la DDTM 13 et la DIR MED. Le cadre général des conventions de gestion avec les DDTM de la façade a été finalisé malgré l'absence du cadre national initialement annoncé. Après l'identification des modalités de compensation financière, toutes ces conventions ont été signées début 2012. Des conventions avec toute les DDTM de la façade ont également été signées afin de permettre l'emploi des personnels des ULAM habilités en matière de sécurité.

2 – La mission de coordination des politiques de la mer et du littoral:

En 2012, la Mico a poursuivi son rôle d'animation du Conseil maritime de façade de Méditerranée. Trois séances plénières ont été organisées (28 février, 3 juillet et 11 décembre). La mise en place des différentes instances du conseil a été parachevée avec l'élection de la vice-présidente, de la commission permanente et des premières commissions spécialisées.



Dans le cadre de la "stratégie pour le milieu marin", la mission a organisé en 2012 plus d'une vingtaine de réunions entre services puis plusieurs réunions publiques sur l'élaboration du plan d'action pour le milieu marin. Ce travail a permis de présenter les trois premiers volets du plan d'action pour le milieu marin à la validation des préfets coordonnateurs, répondant ainsi aux obligations de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin ».

La DIRM a piloté la réalisation du schéma de développement de l'aquaculture marine.

Sous l'autorité du préfet maritime, la Mico a achevé l'élaboration des listes locales « mer » des activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000.

La Mico a continué à apporter un soutien fort à la création du Parc National des Calanques en multipliant les contacts pour faciliter la diffusion des informations relatives au processus de création de cette nouvelle instances. Elle a été étroitement associée à la construction du dossier préparant la rédaction du décret fondateur du nouveau parc.

3 – Permettre le développement durable des activités maritimes :

3 – 1 : Le service des affaires économiques :

Le service a en charge la gestion des dossiers d'aide communautaire (fonds européen pour la pêche) et nationale au profit de la pêche maritime (1528 navires sur la façade) et de l'aquaculture marine.

Il exerce la tutelle des comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que celle du comité régional conchylicole. Il assure une mission d'observation économique et d'analyse concernant les pêches maritimes et les cultures marines.



Dans le cadre des financements, notamment assurés par le Fonds européen pour la pêche dont l'enveloppe pour les trois régions de la façade s'élève à 13,27 M euros, 46 dossiers ont pu être engagés pour soutenir des opérations de modernisation de la flotte et des infrastructures à terre. Comme en 2011, un plan de sortie définitive de flotte a permis de restructurer la flotte au regard des principales espèces sensibles comme le merlu ou l'anguille. Dans ce cadre, 14 dossiers concernant des chalutiers et 23 dossiers concernant des sardiniers ont été instruits.

D'autres financements sur crédits nationaux et européens ont également permis cette année encore de mettre en œuvre des mesures de soutien au bénéfice des armements observant des périodes d'inactivité volontaires temporaires. Dans ce cadre, 77 dossiers de chalutiers pêchant le merlu ont été traités pour un montant de 2 436 528 euros (crédits Etat et FEP).

14 dossiers de demande de permis de mise en exploitation ont par ailleurs été traités.

En Corse, en application d'un plan de soutien et de modernisation de la pêche insulaire à la langouste sur trois ans, 130 dossiers de reconversion ont été instruits, les bénéficiaires de cette mesure s'engageant à abandonner la pêche aux filets en se reconvertissant à la pêche aux nasses.

3 – 2 : Le service réglementation contrôle :



En 2012, le service a continué à développer son appui aux trois comités régionaux des pêches maritimes de la façade dans le cadre de l'expertise qu'il peut leur apporter dans la mise en œuvre des pouvoirs de réglementation spécifiques dont disposent ces organismes.

Le service a par ailleurs procédé à la délivrance et au retrait des licences communautaires de pêche attribuées aux navires des trois régions. Pour la campagne 2012, le service a ainsi délivré 80 permis de pêche spéciaux «Thon Rouge» et 83 permis de pêche spéciaux pour la pêche au chalut. Il a été sollicité par la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture dans le cadre de la préparation du Plan de Gestion Méditerranée.

Des plans de contrôle régionaux des pêches en mer et à terre actualisés sont entrés en application sur la façade continentale et en Corse. Leurs dispositions permettent d'encadrer, tout en respectant la charte du contrôle en mer, les missions des différents moyens nautiques et des agents de l'Etat sollicités en mer comme à terre pour vérifier la bonne application de la réglementation des pêches.

Dans ce cadre, la vedette régionale de surveillance «La Mauve», basée à Marseille, a effectué, malgré un contexte professionnel tendu, 317 contrôles en mer qui ont donné lieu à 165 procès verbaux pour infraction à la réglementation des pêches et pour infraction à la réglementation sur la sécurité des navires. Les principales infractions relevées concernent la pêche en zone interdite (bande côtière dite des 3 milles pour les chalutiers et zones protégées) et la pêche pratiquées par certains chalutiers avec un maillage non conforme et des défauts de visite de sécurité nécessaires à la délivrance du permis de navigation.

3 – 3 : Le service emploi - formation :



Responsable de la validation et de la délivrance des titres de formation professionnelle de la marine marchande, le service est aussi chargé de l'organisation des examens professionnels et de l'agrément des centres de formation sur l'ensemble de la façade méditerranéenne. Dans ce cadre, il a délivré en 2012, 5408 titres de formation, organisé 20 sessions d'examens pour plus de 500 candidats et accordé 447 visas de reconnaissance de capacité professionnelle. Il exerce la tutelle académique sur les lycées professionnels maritimes de Bastia et de Sète.

Le Lycée de la mer « Paul Bousquet », à Sète, a accueilli 251 élèves répartis en 16 classes dans les filières CAP (matelot et conchyliculture) et dans les filières Bacs professionnels marine (cultures marines, pêche, commerce et électro mécanicien). Depuis deux ans, le lycée est aussi le seul établissement en France à accueillir une filière de formation Bac pro plaisance. 5 apprentis et 366 stagiaires de la formation continue ont également pu bénéficier de ses enseignements sur les sites de Sète, Port La Nouvelle, St Cyprien et Le Grau du Roi.

Le Lycée Maritime « Jacques Faggianelli », à Bastia, a accueilli 160 élèves répartis en 11 classes. 90 stagiaires de la formation continue ont pu bénéficier à Ajaccio et à Bastia de formations spécifiques dispensées par le lycée.

Le service emploi- formation est en outre le correspondant des autres services de l'État impliqués dans l'inspection maritime du travail et participe au suivi de la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement en cas de plan social. Il exerce enfin la tutelle de l'État, au titre des compétences dévolues aux préfets de région, sur l'ensemble des stations de pilotage maritime de Méditerranée.

4 – Permettre la navigation maritime en toute sécurité :

4 – 1 : Le service interrégional de santé des gens de mer :

Chargé de la vérification de l'aptitude à la navigation pour les marins professionnels résidant sur le littoral méditerranéen, le service interrégional de santé des gens de mer a organisé plus de 10 000 visites d'aptitudes en 2012. Chargé également de la santé au travail au profit de ces mêmes marins et conseiller en matière d'hygiène et santé à bord des navires de leurs employeurs, il a participé, en 2012, à 62 visites de navires, plus de trente réunions dans le cadre de la prévention et dispensé une centaine d'heures de cours.

4 – 2 : Le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage en Méditerranée (CROSS MED):

Compétent sur l'ensemble de la zone de responsabilité d'une surface de 115 000 km² dévolue à la France en Méditerranée, le CROSS MED assure, à titre principal, la recherche et le sauvetage maritimes et la surveillance de la navigation maritime. Le niveau global d'opérations conduites en 2012 en matière de sauvetage – 2917 - a légèrement diminué par rapport à celui de l'année précédente. Ces opérations ont impliqué 8342 personnes (6260 en 2010) dont 95% de plaisanciers.



Près de 3 000 navires transitant dans les Bouches de Bonifacio, ont fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des opérations de surveillance de la navigation. Le nombre de pollutions signalées (185) est en constante diminution (211 en 2011, 242 en 2010).

Le CROSS MED, autrefois Cross référent pour la surveillance des pêches en Méditerranée intervient dorénavant en soutien du Centre National de Surveillance des Pêches.

Grâce à ses 19 émetteurs répartis sur l'ensemble de la façade, le CROSS a pu assurer plus de 40 000 vacations afin de diffuser l'information nautique et météorologique au profit des équipages, professionnels et plaisanciers, circulant dans sa zone de compétence.

4 – 3 : Les services des phares et balises :



Les services des phares et balises Ouest Méditerranée, Est Méditerranée, de la Corse du Sud et de la Haute Corse jouent un rôle majeur pour la sécurité de la navigation le long du littoral méditerranéen. Ils gèrent également un patrimoine remarquable à préserver et valoriser. Leurs interventions permettent de maintenir en conditions opérationnelles 950 phares, bouées et signaux lumineux. Des opérations de rénovation lourdes ont été conduites sur les sites de St Jean Cap Ferrat, Agay, l'Île du Levant.

Mis à disposition des services de la DIRM par l'Armement des Phares et Balises, deux baliseurs et cinq vedettes sont des vecteurs importants susceptibles d'intervenir à tous les instants sur l'ensemble de la façade.

4-4 : Les centres de stockage Polmar Terre :

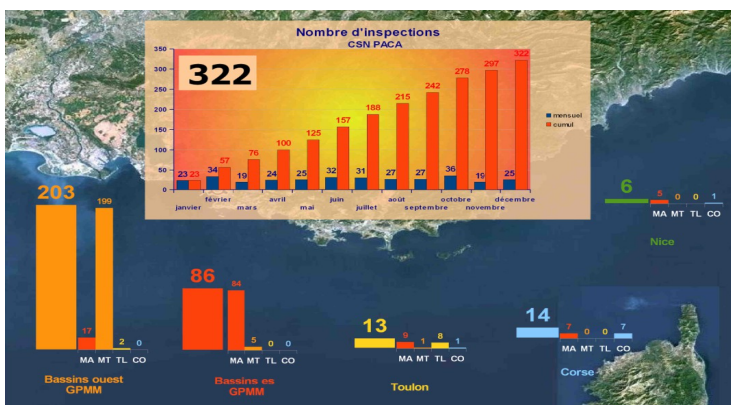
Les centres de stockage de matériel Polmar Terre, de Port de Bouc, Sète et Ajaccio disposent de matériels spécialisés pour le confinement, la récupération et le stockage des hydrocarbures ainsi que pour le nettoyage du littoral. Mis à la disposition du Préfet de la Zone de défense et de Sécurité Sud, ils peuvent être déployés dans le cadre des plans ORSEC-POLMAR.



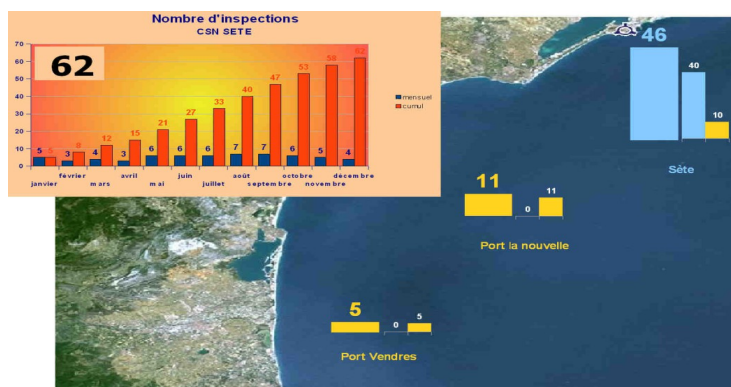
4 – 5 : Les centres de sécurité des navires :

Les deux centres de sécurité des navires implantés en Méditerranée assurent une mission de contrôle de la conformité des navires battant pavillon français aux normes, nationales et internationales, de sauvegarde de la vie humaine en mer et de prévention de la pollution. Ils ont effectué dans ce cadre plus de 3500 visites de sécurité en 2012.

Ces deux centres jouent également un rôle majeur dans le contrôle obligatoire des navires de commerce battant pavillon étranger qui font escale dans les ports de la façade. Les inspections effectuées permettent de vérifier la qualité des navires à risques, des armements, des pavillons et des sociétés de classification.



Le centre PACA – Corse, dont le siège est installé à Marseille, dispose d'antennes principales à Martigues, Toulon, et Ajaccio. Il a effectué 322 inspections obligatoires en 2012. La très grande majorité de celles-ci se sont déroulées dans les installations du Grand Port Maritime de Marseille qui accueillent des navires de tous les types. Les visites effectuées dans les ports du Var, des Alpes Maritimes et de Corse concernent essentiellement des navires à passagers.



Le centre du Languedoc – Roussillon, dont le siège est à Sète, dispose d'une antenne à Port La Nouvelle. Les inspecteurs qui y sont affectés ont effectué 62 visites en 2012 dont 46 dans le port de Sète qui accueille un trafic régulier de passagers et un important trafic marchandises.